

LA LETTRE FRANCE RELANCE

DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous adresser cette huitième « Lettre France Relance dans les Hauts-de-Seine », qui éclaire les actions entreprises pendant un an depuis le lancement du Plan de relance et met en lumière quelques échéances majeures d'actualité du plan de relance.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Yoann BLAIS

Sous-préfet, en charge du développement économique et de l'emploi

LE CHIFFRE DE LA QUINZAINE

« 1 an, 1 Md€ »

- **Un an après le lancement du Plan de relance, c'est plus d'un milliard d'euros qui ont été alloués dans les Hauts-de-Seine** en faveur des projets des collectivités, entreprises, auto-entrepreneurs, du milieu associatif... Sur les trois axes du Plan, « Compétitivité », « Ecologie » et « Cohésion sociale », l'ensemble des politiques publiques ont bénéficié de ce soutien volontariste et de l'engagement de l'Etat.

- Conseil départemental 92 et Etablissements publics territoriaux se sont engagés pour concrétiser de nombreux projets au plus proche des alto-séquanais en recourant aux aides proposées dans le cadre du Plan de relance, au service de l'emploi et du développement économique. **Cela s'est concrétisé par la signature de deux contrats de relance et de transition écologique avec les EPT POLD et GPSO, les 16 juillet et 14 septembre, ainsi que par l'accord de relance avec le Conseil départemental, le 6 juillet 2021. Le prochain contrat de relance sera signé le 7 octobre prochain avec l'EPT VSGP.**

Dans ce contexte de sortie de crise, saluons la résilience de tous les acteurs territoriaux pour ce « *bel anniversaire !* »

LE DOCUMENT DU MOIS

Pour souligner le bilan du Plan de relance dans les Hauts-de-Seine, une plaquette a été spécialement éditée, consultable sur lien ci-dessous : (site de la préfecture)

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Actualites/France-Relance-dans-les-Hauts-de-Seine>

L'EVENEMENT DU MOIS

- **Conférence sur le cybersécurité à destination du secteur sanitaire, médico-social et des**

entreprises du secteur médical (24 septembre 2021)

Près de 80 personnes ont assisté à la conférence relative à la cybersécurité tenue à la préfecture du département.

Autour des intervenants de l'ANSSI, de l'IHEDN, des forces de l'ordre, des équipes de cybermalveillance, de l'AP-HP et des entreprises du secteur, des conseils ont été prodigués pour renforcer la résilience et la robustesse des SI face aux attaques malveillantes. Un retour d'expérience a été partagé et des « bons réflexes » ont été échangés pour mieux appréhender ce phénomène et préparer le traitement de ces cyber-attaques.

LES ANNONCES SUR LE PLAN DE RELANCE

• **Cybersécurité et protection des entreprises**

La préfecture des Hauts-de-Seine a organisé vendredi 24 septembre 2021 une conférence en cybersécurité, à destination du secteur médical et sanitaire. **D'autres conférences en cybersécurité sont programmées en cette fin d'année**, pour les acteurs économiques des Hauts-de-Seine : en particulier le mardi 23 novembre 2021, à destination des entreprises.


Dans le cadre du Plan de relance, **trois appels à projets pour développer la filière française** :

#1 « Soutenir le développement de technologies innovantes et critiques en cybersécurité », comme la détection de cyberattaques ou des solutions de chiffrement. Cet AAP est ouvert jusqu'au 15 octobre 2021. Le public visé correspond à la fois aux entreprises uniques mais aussi aux consortiums industriels ou collaboratifs (c'est-à-dire impliquant des laboratoires de recherche).

→ Plus d'informations : aap-technos-cyber.dge@finances.gouv.fr ou site de [BPI France](#).

#2 « Mutualiser les données de cybersécurité » entre les différents acteurs du secteur afin de développer la connaissance des menaces. Date limite de candidature fixée au 16 novembre. Les consortiums industriels ou collaboratifs apportant à la fois des données diverses et une capacité pointue de traitement peuvent en bénéficier.

→ Plus d'informations : contactez gd.cyber@pm.gouv.fr ou site de [BPI France](#).

 **Soutenir les projets innovants sur le Campus Cyber**, ce dernier AAP vise à soutenir les projets innovants sur le Campus Cyber, qui ouvrira ses portes à l'automne 2021. Dépôt des candidatures doivent avant le 29 octobre 2021. Le public visé correspond à la fois aux entreprises uniques mais aussi aux consortiums industriels ou collaboratifs membres du Campus Cyber.

→ Plus d'informations : industries@ssi.gouv.fr ou site de [BPI France](#).

→ **Lien** : Site du [ministère de l'Economie, des finances et de la relance](#).

LES ACTUALITÉS DE LA QUINZAINE

Pour les collectivités :

DEMAT ADS - Dématérialisation des autorisations d'urbanisme (cf. loi Elan)

• **!/\ Rappel :** Dispositif en faveur des collectivités qui souhaitent anticiper l'échéance de la loi ELAN du 1er janvier 2022, relativement à la **réception et l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.**

• **Le programme France Relance accompagne les collectivités avec une**

Pour les entreprises :

Décarbonation de l'industrie

Soutien à l'investissement pour l'efficacité énergétique et l'évolution des procédés

Objectif : accompagner les entreprises industrielles dans l'investissement d'équipements et de procédés moins émetteurs de CO2.

 **■ Un Appel à projets pour l'efficacité énergétique et l'évolution des procédés au service de la décarbonation de l'industrie.**

aide financière spécifique, dans le cadre du volet « transformation numérique de l'Etat et des territoires ».

● **NB** : Il est nouvellement possible d'ouvrir une demande de financement, sur la base de devis ou bons de commandes signés, à condition de transmettre au plus tard en janvier 2022 des factures émises avant le 31/12/2021.

● Date de clôture : **le 31 octobre 2021**.



→ **Lien** : Site du [ministère de la transformation et de la fonction publiques](#).

● Nature des projets : la transformation des procédés, sous toutes ses formes, dès qu'elle contribue significativement à la décarbonation de l'industrie (par exemple, électrification et intrants matière alternatifs), est éligible.

L'ADEME assure l'instruction et l'évaluation des dossiers déposés.

● Date de clôture : **le 14 octobre 2021 à 15h00**.

→ **Lien** : Site de [l'ADEME](#).

  **Un guichet de soutien à l'investissement pour les projets d'amélioration de l'efficacité énergétique**

● Nature des projets : à destination des **entreprises industrielles**, ce guichet soutient des projets d'investissements inférieurs à 3 M€ visant la réduction de la consommation d'énergie et la décarbonation en leur apportant une aide sous forme de subvention, comprise entre 30 % et 50 % de l'investissement en fonction de l'équipement et de la taille de l'entreprise.

● Date de clôture : **jusqu'au 31 décembre 2022**.

→ **Lien** : Site du [ministère de l'Economie, des finances et de la relance](#).

Contact : pref-relance@hauts-de-seine.gouv.fr

Pour vous désinscrire, merci de nous [envoyer un mail en cliquant ici](#).